

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 1

OBJET : Vote du compte administratif eau-assainissement 2017

Le compte administratif du budget eau assainissement est voté à l'unanimité par les membres présents comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		66 295.93	2 847.57		2 847.57	66 295.93
Opération de l'exercice	137 973.43	115 868.36	243 879.42	236 719.09	381 852.85	352 587.45
TOTAUX	137 973.43	182 164.29	246 726.99	236 719.09	384 700.42	418 883.38
Résultats de clôture		44 190.86	10 007.90			34 182.96
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES		44 190.86	10 007.90			34 182.96
Résultats définitifs		44 190.86	10 007.90			34 182.96

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 2

OBJET : Vote du compte de gestion eau-assainissement 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2017 du budget eau assainissement dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 3 :

OBJET : Vote du compte administratif communal 2017

Le compte administratif du budget principal est voté à l'unanimité par les membres présents comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		551 487.99				551 487.99
Opération de l'exercice	663 742.40	886 331.20	950 282.99	1 194 024.81	1 614 025.39	2 080 356.01
TOTAUX	663 742.40	1 437 819.19	950 282.99	1 194 024.81	1 614 025.39	2 631 844.00
Résultats de clôture		774 076.79		243 741.82		1 017 818.61
Restes à Réaliser	1 825 095.00	1 114 972.00			1 825 095.00	1 114 972.00
TOTAUX CUMULES	1 825 095.00	1 889 048.79		243 741.82	1 825 095.00	2 132 790.61
Résultats définitifs		63 953.79		243 741.82		307 695.61

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 4

OBJET : Vote du compte de gestion communal 2017

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2017 du budget communal dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

Décision adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 5

OBJET : VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 0,5 point, ce qui porterait le taux actuel de 11,88 % à 12,38 %, soit une augmentation de 4,21 %.

Les taux des autres taxes (Foncier bâti et Foncier non bâti) restent inchangés.

Après délibération, le conseil accepte comme suit cette proposition :

- 11 voix pour
- 3 voix contre

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 6 :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de l'exercice de 243 741.82 €
- Un excédent d'investissement cumulé de 774 076.79 €

Décide :

De reporter en recette de fonctionnement au 002 la somme
de **54 025 €** au BP 2018

De reporter en recette d'investissement au 001 la somme de
774 076.79 € au BP 2018

D'affecter en recette d'investissement au 1068 la somme de
189 716.82 € au BP 2018

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 7 :

OBJET : Vote du Budget Primitif principal communal 2018

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents :

- **Budget Principal**

- Pour les dépenses de fonctionnement : 1 306 004.90 €
- Pour les recettes de fonctionnement : 1 306 004.90 €
- Pour les dépenses d'investissement : 2 189 807.47 €
- Pour les recettes d'investissement : 2 189 807.47 €

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil , le , le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote :

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Christelle DEROUET ; Jean-Paul BELLIN ;
Procurations :
Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu' a acceptées.

Date de la convocation :

DELIBERATION N° 8

OBJET : ADOPTION DE L'ASSISTANCE A MEMBRE DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

Le Maire rappelle au conseil municipal le dossier relatif au projet de réalisation pastorale : Réhabilitation de la cabane du Grand Colon au titre de la programmation 2018 pour un projet éligible prévu de 36.988 € ; le Maire présente la proposition d'assistance à membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour ce projet.

Cette assistance à membre se décompose en 2 phases d'intervention :

Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet

Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de l'Assistance à Membre jointe en annexe, les montants des deux interventions de la Fédération des Alpagnes s'élèvent à :

Phase 1 : 1617 € net de taxes

Phase 2 : 1078 € net de taxes

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

.../...

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le principe de recourir à cette assistance à membre proposée par la FAI
- mandate le maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,
- autorise le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 9

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR ROUTES COMMUNALES SUITE INTEMPERIES DE JANVIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le phénomène atmosphérique qui a eu lieu le 4 janvier dernier (tempête Eléanor) pour lequel la commune de Revel a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Malheureusement cette demande n'a pas été retenue par les services de l'Etat, compte tenu du niveau de pluies enregistré sur Revel.

Néanmoins, ce phénomène ayant entraîné des dégâts, Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour des travaux de grosses réparations, à savoir :

- lieudit Pré-Chabert : glissement et coulée de boue sur la chaussée
travaux préconisés par le RTM : enrochement
montant estimatif des travaux HT : 12946 €
- lieudit La Tour : dégâts sur route communale
travaux de réparation
montant estimatif des travaux HT : 9173,50 €
- lieudit Les Martinots : dégâts sur route communale
travaux de réparation
montant estimatif des travaux HT : 4855 €

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à inscrire ces dépenses au budget 2018 et à demander des subventions auprès du Département, de la Région et à l'Etat (dans le cadre de la DETR).

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018.
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,



extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le treize mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Vincent Pelletier ; Catherine REAULT à Coralie Bourdelain ; Alain GUIMET à Frédéric Géromin ; Jean-Marc BELLEVILLE à Sandrine Gayet ; Laurence LEROUX à Céline Bernigaud
Absents : Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elles a acceptées.

Date de la convocation : 7 mars 2018

DELIBERATION N° 10

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR ROUTES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets de grosses réparations sur routes communales, à savoir :

- route du merger : montant estimatif 36.170 € HT
- chemin de Lavis (partie haute) : montant estimatif 10.316 € HT
-

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Département.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 13 mars 2018.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

